

MANUEL SUR LA RÉINTÉGRATION : Orientations pratiques sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'aide à la réintégration

QU'EST-CE QUE LE MANUEL DE RÉINTÉGRATION?

Le Manuel sur la réintégration vise à fournir des conseils pratiques sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de programmes d'aide à la réintégration.

La réintégration peut avoir lieu dans différents contextes, par exemple à la suite d'un retour forcé, d'un retour spontané, d'un retour volontaire assisté ou du déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Ce manuel porte sur l'aide apportée, dans le contexte de la gestion des migrations, aux migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil.

L'on part du principe, dans ce manuel, que l'objectif de l'aide apportée est de favoriser la réintégration durable des migrants de retour et que cela nécessite une approche à l'échelle gouvernementale. Dans la pratique, cela se fait par l'adoption de politiques coordonnées et en harmonisation avec les pratiques des acteurs concernés aux niveaux international, régional, national et local.

QUEL EST LE CONTENU DU MANUEL?



MODULE 1

Décrit les concepts de base du retour et de la réintégration et explique l'approche intégrée de l'OIM en matière de réintégration. Ce module énonce également les éléments généraux à prendre en compte lors de l'élaboration d'un programme complet dans ce domaine, y compris les évaluations, les effectifs et l'établissement du budget.



MODULE 2

Aide à la réintégration au niveau individuel, présente les étapes qu'il est conseillé de suivre pour aider les migrants de retour, en tenant compte des aspects économiques, sociaux et psychosociaux de la réintégration



MODULE 3

Aide à la réintégration au niveau communautaire, fournit des conseils sur l'évaluation des besoins de la communauté et la mobilisation de celle-ci dans les activités de réintégration. Ce module propose également des exemples d'initiatives de réintégration au niveau communautaire dans les domaines économique, social et psychosocial.



MODULE 4

Aide à la réintégration au niveau structurel, propose des moyens de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes et de promouvoir la mobilisation de ces dernières ainsi que leur appropriation des programmes de réintégration ; suggère des approches pour intégrer la réintégration aux politiques et stratégies existantes.



MODULE 5

Suivi et évaluation de l'aide à la réintégration, fournit des orientations et des outils pour concevoir des programmes, suivre les interventions et mener des évaluations afin de maximiser l'efficacité et de tirer le meilleur parti des enseignements.

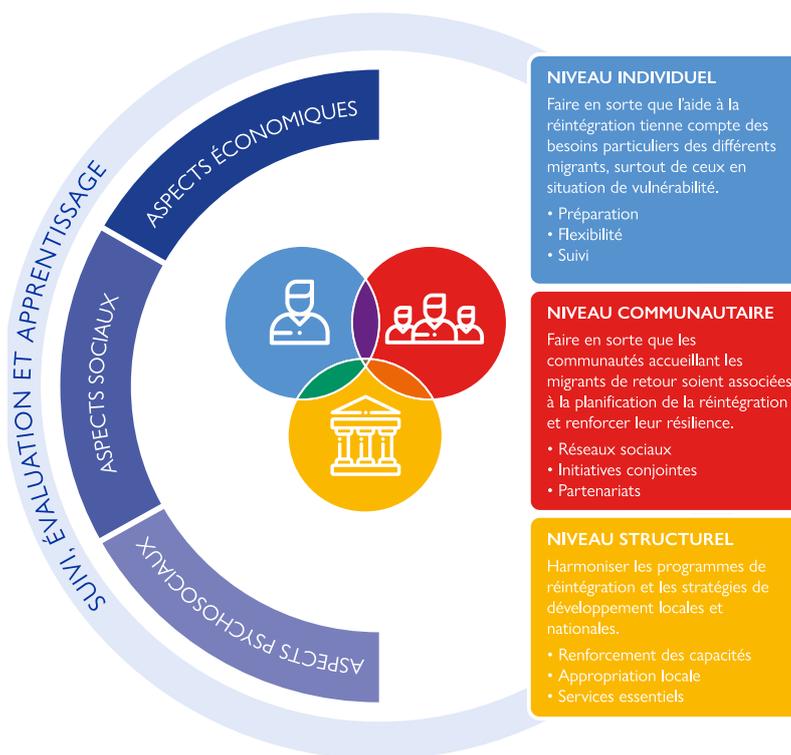
À QUI S'ADRESSE LE MANUEL?

Le Manuel constitue un outil pratique.

Il est destiné aux différentes parties prenantes impliquées dans l'aide à la réintégration à différents niveaux et à différentes étapes : les responsables de l'élaboration des projets, les administrateurs de projet et les chargés de dossier – mais aussi les responsables politiques et autres praticiens de la réintégration.

Chaque module précise à quelles parties prenantes il s'adresse en particulier, même si de nombreux acteurs pourraient être intéressés par l'ensemble des modules proposés.

UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA RÉINTÉGRATION



NIVEAU INDIVIDUEL
Faire en sorte que l'aide à la réintégration tienne compte des besoins particuliers des différents migrants, surtout de ceux en situation de vulnérabilité.

- Préparation
- Flexibilité
- Suivi

NIVEAU COMMUNAUTAIRE
Faire en sorte que les communautés accueillant les migrants de retour soient associées à la planification de la réintégration et renforcer leur résilience.

- Réseaux sociaux
- Initiatives conjointes
- Partenariats

NIVEAU STRUCTUREL
Harmoniser les programmes de réintégration et les stratégies de développement locales et nationales.

- Renforcement des capacités
- Appropriation locale
- Services essentiels

SUR QUOI LE MANUEL DE RÉINTÉGRATION SE BASE-T-IL?

L'approche intégrée de la réintégration est la base de ce Manuel sur la réintégration.

Elle affirme que: « la réintégration peut être considérée comme durable lorsque les personnes de retour ont atteint un niveau d'autosuffisance économique, de stabilité sociale dans leur communauté et de bien-être psychosocial qui leur permet de faire face aux facteurs de (ré)émigration. Une réintégration durable permet aux migrants de retour de prendre de futures décisions en matière de migration par choix et non par nécessité. »

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'aborder la réintégration des migrants de façon globale, en tenant compte des facteurs qui peuvent influencer sur la réintégration. Il faut les traiter de telle sorte qu'on réponde aux besoins des migrants ainsi que des communautés dans lesquelles ils retournent de manière mutuellement avantageuse, en tenant compte des facteurs structurels en jeu.

Considérations principales du Manuel sur la réintégration

Les initiatives de réintégration devraient être:



Pour lire le Manuel sur la réintégration:
<https://publications.iom.int/books/manual-sur-la-reintegration-orientations-pratiques-sur-la-conception-la-mise-en-oeuvre-et-le>

